



# **CARTE COMMUNALE**

## **d'Écouché**

Département de l'Orne (61)

**Communauté de Communes  
Argentan Intercom**

**Rapport de présentation**  
**Annexe 2**  
**Projet de révision n°1**

*Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du xx/xx/xxxx*

*Pour le Président,  
Le Vice-président délégué à l'urbanisme, à l'aménagement et au logement  
Michel LERAT*



# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Partie I : Note explicative .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>1. Contexte et objectifs de la révision .....</b>   | <b>5</b>  |
| 1. Objet de la présente révision .....   | 5         |
| 2. Historique de la planification .....  | 5         |
| <b>2. Le projet de révision.....</b>   | <b>5</b>  |
| 1. Situation actuelle .....  | 5         |
| 2. Projet de développement de la clinique .....  | 7         |
| 3. Modification de la carte communale .....  | 8         |
| 4. Etat initial du site .....  | 9         |
| <b>3. La procédure .....</b>   | <b>11</b> |
| 1. Cadre réglementaire .....   | 11        |
| 2. Les étapes de la procédure .....  | 11        |
| <br>   |           |
| <b>Partie II : Evaluation environnementale .....</b>   | <b>13</b> |
| <b>1. Incidence du projet sur l'environnement et sur le site Natura 2000.....</b>              | <b>14</b> |
| 1. La ZSC « Haute Vallée de l'Orne et Affluents » .....  | 14        |
| 2. Analyse des incidences sur le site Natura 2000 .....  | 18        |
| <b>2. Mesures d'évitement, de réduction ou compensation.....</b>                               | <b>20</b> |
| <b>3. Indicateurs de suivi .....</b>   | <b>21</b> |
| <b>4. Présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport<br/>environnemental.....</b> | <b>21</b> |

# PARTIE I : NOTE EXPLICATIVE

# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REVISION

## 1. Objet de la présente révision

La présente révision a pour objet l'extension d'une zone réservée à l'implantation d'activités pour permettre le développement d'une activité existante.

## 2. Historique de la planification

### **La carte communale**

La carte communale d'Écouché a été approuvée le 5 novembre 2009 par délibération du conseil municipal et le 26 décembre 2009 par arrêté préfectoral.

### **Le plan local d'urbanisme intercommunal**

Un PLU intercommunal est en cours d'élaboration sur le territoire de l'ancienne CdC des coubes de l'Orne. Ce document se substituera à la carte communale en vigueur aujourd'hui. Le diagnostic est réalisé et les élus travaillent à la définition du PADD (projet d'aménagement et de développement durables). L'approbation du PLUi est prévue pour mi-2019.

Le PLUi reprendra le projet objet de la présente révision et contiendra une évaluation environnementale avec évaluation des incidences Natura 2000.

### **La révision de la carte communale**

La révision de la carte communale ne remet pas en question les différents éléments du rapport de présentation.

En conséquence, considérant la faible importance du projet de révision à l'échelle de la commune en termes d'urbanisme, l'absence impact du projet sur l'environnement et également la procédure de PLUi en cours de réalisation, la présente révision ne remet pas jour l'ensemble du rapport de présentation mais juste la partie I.1 .2 Situation administrative et III.3 Un secteur réservé à l'implantation d'activité. La mise à jour du rapport de présentation est complétée par la modification du plan de zonage et la réalisation d'une évaluation environnementale.

# 2. LE PROJET DE REVISION

## 1. Situation actuelle

### **Zones constructibles pour l'activité**

La carte communale d'Écouché approuvée en 2009 délimitait des secteurs réservés à l'implantation d'activités. Sur l'ensemble de la commune, 3 zones non bâties ont été ouvertes à l'urbanisation pour les activités pour une surface de 4.18 hectares (figure n°1). Cinq autres secteurs ont délimités, mais comprenaient des activités déjà existantes sans foncier disponible.

La clinique vétérinaire équine de Méheudin se situe dans un de ces secteurs constructibles pour les activités. Cependant, le terrain est entièrement utilisé avec plus de 1000 m<sup>2</sup> de bâtiments, 20 boxes et des aires et paddocks.



- des vétérinaires spécialisés chacun dans un domaine particulier (chirurgie, soins intensifs, ophtalmologie, médecine sportive, ostéopathie, troubles de la reproduction).

La clinique est aujourd'hui en plein essor et a besoin de développer son site pour faire face à son évolution. En effet, la société est en forte croissance depuis 10 ans (12% en 2016). Depuis 4 ans, la clinique a recruté 5 nouveaux vétérinaires à plein temps dont deux spécialistes, une secrétaire comptable, un responsable écurie et une infirmière vétérinaire. A noter que 6 des 8 associés vétérinaires ont moins de 40 ans.

La zone constructible délimitée dans la carte communale ne permet pas l'évolution et la construction de nouveaux bâtiments nécessaire au développement de la société.

## 2. Projet de développement de la clinique

Le développement de la clinique vétérinaire répond à plusieurs objectifs :

- Adapter les infrastructures à une équipe et une activité en forte croissance.
- Permettre d'accompagner la croissance de l'entreprise sur les 20 prochaines années.
- Rester à la pointe de l'innovation dans le secteur en lançant le premier scanner sur cheval debout en France.
- Devenir le troisième centre hospitalier vétérinaire équin privé après le Livet (14) et la clinique du cheval (31).

A ce stade, le projet prévoit (figure n°2) :

- la construction d'un nouveau bloc opératoire couplé à un scanner debout,
- la construction d'une nouvelle unité de soins intensifs et néonatalogie d'une capacité de 18 boxes,
- la construction d'une nouvelle unité de gestion des contagieux de 2 boxes isolés,
- l'aménagement d'une fumière et d'un clos d'équarrissage,
- et enfin la création d'un parking et d'une voie d'accès plus sécurisante.

En termes d'emploi, le développement de la clinique permettrait la pérennisation de deux CDD en CDI, la création d'un nouveau poste de vétérinaire, de recruter un nouvel infirmier vétérinaire et un nouvel assistant vétérinaire.

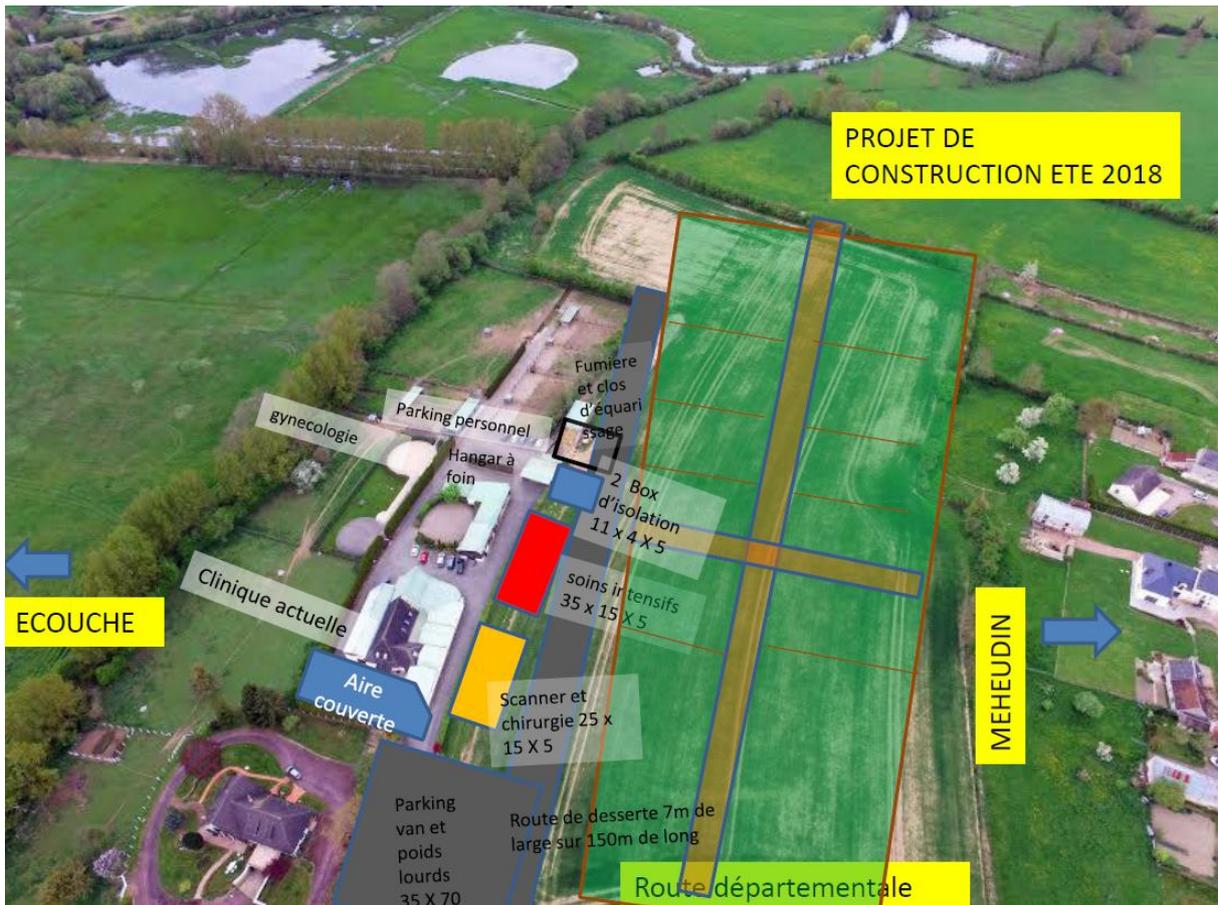


Figure n°2 : Plan d'intention du projet de développement à court terme de la clinique

### 3. Modification de la carte communale

Dans la carte communale, la zone constructible a été délimitée en suivant l'unité foncière de la clinique à cette époque (en violet dans la figure n°3 ci-après).



Figure n°3 : Extrait du plan zonage de la carte communale d'Écouché

Or, l'unité foncière étant déjà totalement utilisée, la clinique prévoit l'extension de son site la parcelle adjacente (propriété de la clinique) située en zone non constructible de la carte communale. Le développement de la clinique vétérinaire nécessite une surface supplémentaire de 1.6 ha environ. Cette surface permettra la création des bâtiments et aménagements listés précédemment.

Dans ce cadre, la révision de la carte communale prévoit la modification du plan de zonage pour étendre la zone constructible concernée (Figure n°4).



Figure n°4 : Extrait du plan zonage de la carte communale d'Écouché faisant apparaître l'extension de la zone constructible

#### 4. Etat initial du site

Le site de la clinique vétérinaire se situe au milieu de deux hameaux, d'une dizaine d'habitations chacun, constitués de bâtis anciens et densifiés avec des constructions neuves (Figure n°5).



Figure n°5 : Structure et composition du bâti

La clinique vétérinaire se situe le long de la D424, juste en amont de l'entrée de ville d'Écouché. Le paysage est déjà urbanisé et anthropisé : hameaux, clinique vétérinaire, parcelle cultivé (Figure n°6). Néanmoins, l'urbanisation est masqué par l'existence d'arbres et de haies, le long de la départementale et en limite parcellaire. Le projet vient s'appuyer sur de l'urbanisation existante et n'aura donc pas d'impact sur la répartition des paysages de la commune.





Figure n°6 : Photographies du site à ouvrir à l'urbanisation

La zone constructible viendra consommer 1.6 ha d'un îlot agricole de 4.4 ha, tantôt cultivé, tantôt en prairie temporaire (non répertorié au RPG depuis 2014).

## 3. LA PROCEDURE

### 1. Cadre réglementaire

En application de l'article L163-8 du code de l'urbanisme, la carte communale est révisée dans les conditions définies par les articles L. 163-4 à L. 163-7 relatifs à l'élaboration de la carte communale.

Le projet de révision ayant pour effet une réduction des surfaces des secteurs où les constructions ne sont pas admises, et en l'absence de SCOT applicable sur le territoire, il est soumis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (articles L142-5 et L163-8 du code de l'urbanisme).

En application de l'article R104-15 du code de l'urbanisme, les cartes communales dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000 font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur révision.

Conformément à l'article R414-22 du code de l'environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 s'ils satisfont aux prescriptions de l'article R414-23.

### 2. Les étapes de la procédure

Les articles L164-3 et suivants du code de l'urbanisme précisent les différentes étapes de la procédure de modification simplifiée.

**Elaboration du projet de modification**

**Consultation de la chambre d'Agriculture et de la  
CDPENAF**

Article L164-3 du code de l'urbanisme

**Enquête publique**

Article L164-5 du code de l'urbanisme

**Approbation de la révision par l'EPCI et l'autorité  
administrative compétente de l'Etat**

# **PARTIE II : EVALUATION** **ENVIRONNEMENTALE**

# 1. INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LE SITE NATURA 2000

## 1. La ZSC « Haute Vallée de l'Orne et Affluents »

### Présentation

Ce site, d'une superficie de 20 593 ha, est constitué de l'ensemble du réseau hydrographique de la haute vallée de l'Orne situé en amont de la ville de Putanges-Pont-Ecrepin, élargi aux marais de Grogny. Globalement, le sous-sol de cet espace est constitué d'alluvions récentes de l'Orne, reposant sur une assise jurassique. Bordant directement la rivière dans son lit majeur, les secteurs amont et aval correspondent en majorité à des chapelets de prairies réservées essentiellement à la fauche et au pâturage avec une fauche tardive pour les secteurs les plus humides. Cette importante zone inondable contribue au maintien de la qualité des eaux notamment souterraines, indispensables pour l'alimentation en eau potable des populations.

Le site Natura 2000 recouvre 31.09 % de la commune d'Écouché-les-Vallées.

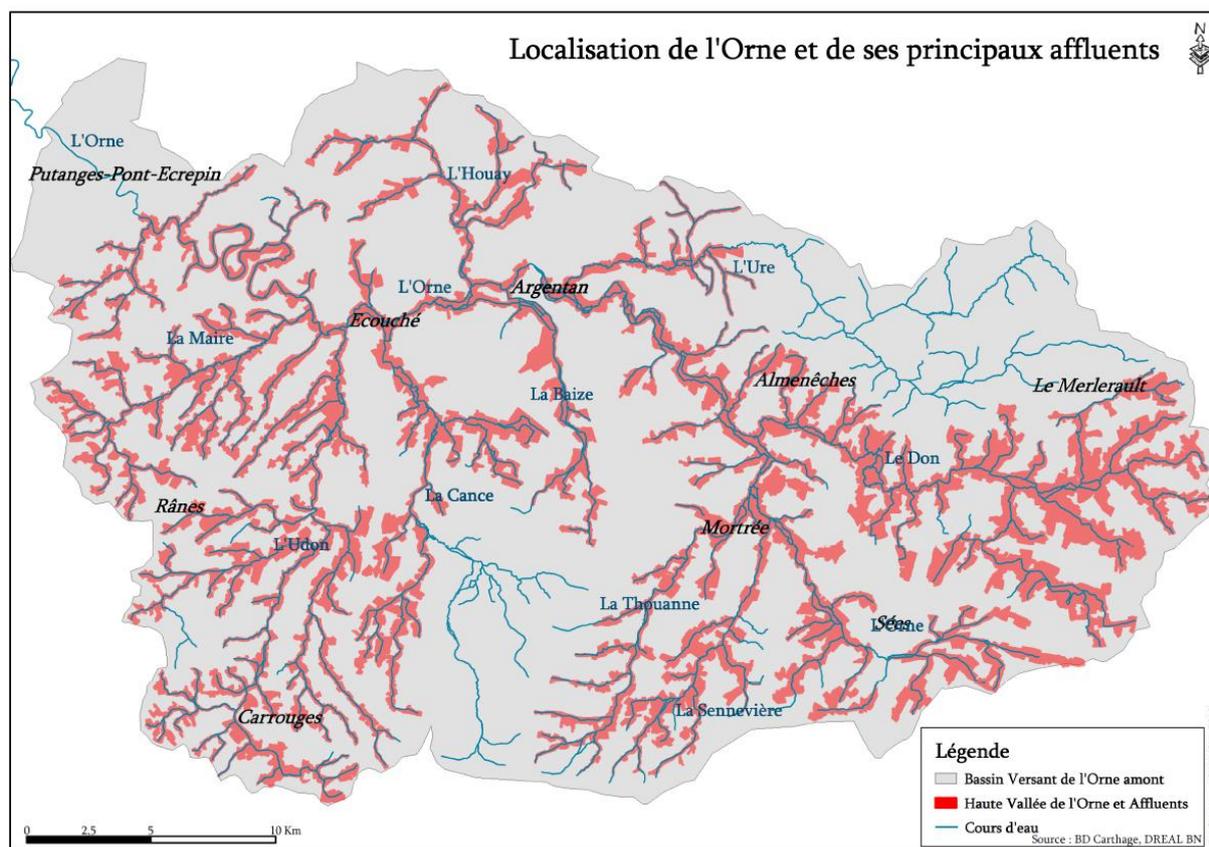


Figure n°7 : Plan d'ensemble du site Natura 2000 de la « Haute vallée de l'Orne et ses affluents »  
(Sources : Document d'objectifs – Haute vallée de l'Orne et ses affluents)

Le site recèle dans son ensemble plusieurs habitats naturels reconnus d'intérêt européen, concernant des milieux parfois différents les uns des autres mais dont l'existence et le fonctionnement biologique est interdépendant : la rivière, les prairies maigres de fauche, les prairies tourbeuses à

molinie et tourbières alcalines, les mégaphorbiaies eutrophes, les pelouses mésoxérophiles, les forêts alluviales et de pentes...

| Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés  | Code européen | Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site | Structure et fonctionnalité   | État de conservation à l'issue de l'inventaire | État de conservation à l'échelle biogéographique                        | Origine des données / Structures ressources |
|---|---------------|--|---|--|---|---|
| Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>                        | 3140          | 11 ares soit 0.0005%   | Cet habitat correspond aux mares (et fossés) oligotrophes, ensoleillés et riches en bases. Il s'y développe une végétation constituée majoritairement d'algues vertes : les characées. Leur présence est aussi liée à une eau peu polluée et claire.  | L'ensemble de l'habitat est dégradé.           | Défavorable inadéquat<br>Tendance à la détérioration entre 2007 et 2013 | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>              | 3150          | 2.85 ha soit 0.15%   | L'habitat correspond aux étangs et mares eutrophes (ou mésotrophes), mais aussi aux fossés colonisés par certains macrophytes. Le caractère « naturellement eutrophe » correspond à des contextes souvent alluvionnaires. Au niveau fonctionnel, ces habitats présentent une certaine autonomie.  | L'ensemble de l'habitat est dégradé.           | Favorable<br>Tendance stable entre 2007 et 2013                         | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Rivières des étages planitiaire à montagnard  | 3260          | 7.40 ha soit 0.04%   | Toutes les communautés fluviatiles plus ou moins courantes (avec ou sans renouées), ainsi que certains groupements de bryophytes, font partie de cet habitat, régulé naturellement par le cycle hydrologique.   | Pas de dégradation                             | Favorable<br>Tendance stable entre 2007 et 2013                         | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Formations à Genévrier  | 5130          | 1.50 ha soit 0.007%  | Ces fourrés épars, installés sur des corniches, des falaises ou des vires rocheuses sont constitués majoritairement de genévriers. Ils sont en relation avec des systèmes pelousaires et de landeux.  | 80% de la surface ne sont pas dégradés.        | Défavorable inadéquat<br>Tendance stable entre 2007 et 2013             | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinia caerulea</i> ) | 6410          | 92.75 ha soit 0.46%  | Les moliniaies se retrouvent souvent en tant que charnières entre divers milieux (mégaphorbiaies, prairies hygrophiles mésotrophes, landes, mares, tourbières...). Ainsi, le cortège caractérisant ces formations herbacées est bien souvent mixte et intègre différents éléments des milieux en contact.                                   | 60% de la surface ne sont pas dégradés.        | Défavorable mauvais<br>Tendance à la détérioration entre 2007 et 2013   | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Mégaphorbiaies hygrophiles  | 6430          | 39 ha soit 0.19%   | Les mégaphorbiaies sont un habitat de hautes herbes en bordure de cours d'eau (parfois dans des parcelles en déprise) ou de lisières forestières. La dynamique naturelle des groupements associés fait évoluer cet habitat en fourré puis zone forestière, au contraire de la fauche ou du pâturage qui le maintiennent en milieu prairial. | 1/3 de la surface n'est pas dégradé.           | Défavorable inadéquat<br>Tendance à la détérioration entre 2007 et 2013 | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Pelouses maigres de fauche  | 6510          | 221 ha soit 1.1%   | Habitat de prairies denses à hauteur variable, il se développe à partir d'un large spectre de conditions favorables. Il se caractérise par un nombre important d'espèces, dominé largement par les graminoides. Le pâturage modifie la composition floristique et la structure de ces prairies selon la charge et la durée du pâturage.     | La moitié de la surface n'est pas dégradée.    | Défavorable mauvais<br>Tendance à la détérioration entre 2007 et 2013   | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Hétraies acidophiles atlantiques  | 9120          | 81 ha soit 0.4%  | Il s'agit de hétraies (ou chénaies-hétraies) avec une grande fréquence du houx ( <i>Ilex aquifolium</i> ). Présentes sur sols acides et pauvres en éléments minéraux, ils sont caractéristiques des régions atlantiques arrosées.   | Presque 30% de la surface n'est pas dégradés.  | Favorable<br>Tendance à l'amélioration entre 2007 et 2013               | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Hétraies de <i>Asperulo-fagetum</i>   | 9130          | 77 ha soit 0.38%   | Ces hétraies (et hétraies-chénaies) sont installées sur des sols riches en calcaires ou en limons. La strate herbacée est riche en espèce des sols neutroclines comme la mélisse uniflore ( <i>Melica uniflora</i> ), la jacinthe des bois ( <i>Hyacinthoides non-scripta</i> ), etc....  | Les 2/3 de la surface ne sont pas dégradés.    | Défavorable inadéquat<br>Tendance stable entre 2007 et 2013             | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>   | 9180*         | 20 ha soit 0.1%  | De grande valeur patrimoniale, il s'agit surtout de frénaiies à strate herbacée composée de fougères, en particulier la scolopendre ( <i>Phyllitis scolopendrium</i> ). Elles occupent de petites en fond de vallon pour une fraîcheur et humidité constantes.  | Les 2/3 de la surface ne sont pas dégradés.    | Défavorable inadéquat<br>Pas de tendance entre 2007 et 2013             | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Vieilles chénaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>                         | 9190          | 2 ha soit 0.001%   | Il s'agit de chénaies pédonculées, à sous-bois clair et à strate herbacée dominée par la Molinie Bleue. Les sols sont acides et subissent un engorgement hivernal jusqu'en surface, limitant la décomposition organique, et une sécheresse estivale.  | L'ensemble de l'habitat est dégradé.           | Défavorable inadéquat<br>Tendance stable entre 2007 et 2013             | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |
| Forêts alluviales à Aulne et à Frêne  | 91E0*         | 50 ha soit 0.25%   | Habitat résiduel qui joue un rôle important dans la fixation des berges et en termes de zones de tranquillité pour la faune, il est dominé par les aulnes et frênes, parfois accompagné de saules.  | Seuls 20% de la surface n'est pas dégradés.    | Défavorable mauvais<br>Tendance stable entre 2007 et 2013               | CBN Brest<br>CPIE Collines normandes        |

Figure n°8 : Tableau récapitulatif des informations connues selon les habitats d'intérêt européen présents sur le site (Sources : Documents d'objectif – Haute vallée de l'Orne et ses affluents)

Le réseau hydrographique est le dénominateur commun de toutes les espèces d'intérêt européen et à haute valeur patrimoniale identifiées sur le haut bassin de l'Orne. En effet, la rivière est un lieu de vie pour :

- La Loutre (*Lutra lutra*) (code 1355) : découverte sur le Bassin de l'Orne pour la première fois en 2002, elle représente la seule population de l'espèce en Basse-Normandie comme dans tout le district hydrographique Seine Normandie.
- La Mulette épaisse (*Unio crassus*) (code 1032) : seuls 17 sites en France possèdent cette espèce qui présente encore plus de rareté que sa « cousine », la Mulette Perlière (*Margaritifera margaritifera*). L'intégration de cette population de l'Orne permettra de compenser ce déséquilibre et

constituera le seul site du nord-ouest de la France pour cette espèce, particulièrement exigeante quant à la qualité des habitats aquatiques.

- La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) (code 1096) et le Chabot (*Cottus gobio*) (code 1163). Ces deux espèces de poissons se trouvent dans l'ensemble des cours d'eau du haut Bassin de l'Orne, avec des effectifs importants par endroits. Un entretien modéré de la végétation des rives et l'incitation au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau permettrait d'optimiser la gestion de leurs habitats.

- L'escargot (*Vertigo moulinsiana*) (code 1016). Ce minuscule mollusque gastéropode dont la coquille, courte et ventrue ne mesure que 2,5 mm de haut et 1,5 mm de large, est présent dans les friches et les prairies humides au sous-sol calcaire et dans les zones de marais. En France, seulement 9 sites d'importance Communautaires ont été désignés pour cette espèce, la plupart situés sur le littoral atlantique. C'est dire l'intérêt patrimonial que représente sa découverte en Basse-Normandie, au bord de l'Houay. Des recherches plus approfondies devraient préciser son statut au sein de cette zone.

Deux espèces d'insectes d'importance communautaire ont également été recensées sur le site : le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) (code 1083) qui constitue le plus grand coléoptère d'Europe et l'écaïlle chinée (*Callimorpha quadripunctata*), papillon nocturne désigné comme espèce prioritaire au sens de la directive.

| Nom de l'espèce   | Code européen | Estimation de la population dans le site                           | Structure et fonctionnalité de la population.<br>Habitat de l'espèce  | État de conservation à l'issue de l'inventaire | État de conservation à l'échelle biogéographique                      | Origine des données/<br>Structures ressources          |
|---|---------------|--|---|--|---|--|
| Vertigo des moulins<br><i>Vertigo moulinsiana</i>               | 1016          | Présent en faible effectif   | Escargot des zones humides calcaires, le vertigo des moulins se trouve dans les marais, en bordure d'étangs, de lacs et de rivières, dans les dépressions et les prairies toujours humides (Bensettiti F. & Gaudillat V. (Coord.), 2002). L'espèce exige en fait une végétation haute (de type magnocariçaie...), se développant dans un sol humide voire inondé. L'espèce n'est pas dans un bon état de conservation : seules deux populations présentes. En effet, les milieux lui étant favorables ont fortement disparu (drainage, mise en culture, remblai,...).   | Défavorable mauvais                            | Défavorable mauvais<br>Tendance stable entre 2007 et 2013             | CPIE Collines normandes (2009)                         |
| Mulette épaisse<br><i>Unio crassus</i>                          | 1032          | Présent avec un effectif inconnu                                   | Ce mollusque bivalve se trouve en faciès à courant modéré. Ses besoins en carbonate de calcium et en courant (faible) font que cette espèce affectionne les parties basses des bassins. Ce bivalve occupe des cours d'eau avec une assez faible amplitude altitudinale. La population est dans un mauvais état de conservation (présence d'ouvrages, recalibrage du cours d'eau et reprofilage des berges, faciès des cours d'eau pas toujours adaptés populations).  | Défavorable mauvais                            | Défavorable mauvais<br>Tendance stable entre 2007 et 2013             | CPIE Collines normandes (2009)                         |
| Cordulie à corps fin<br><i>Oxygaster curtisii</i>               | 1041          | Quelques dizaines d'individus (population sans doute sous-estimée) | Cette libellule est inféodée aux habitats lotiques et lenticules bordés d'une abondante végétation riveraine (les racines des aulnes étant ses sites préférentiels de ponte). Les rivières et les fleuves constituent ses habitats typiques. L'état de sa population est peu connu du fait de sa marginalité sur le site (présence uniquement à partir de Ménil-Glaize).  | Défavorable inadéquat                          | Favorable<br>Tendance stable entre 2007 et 2013                       | AFFO (2008)<br>CPIE Collines normandes (2010)          |
| Agriçon de Mercure<br><i>Coenagrion mercuriale</i>              | 1044          | Présent avec un effectif inconnu, sans doute sous-estimé           | Libellule rhéophile à tendance héliophile, ses larves se développent dans les milieux lotiques permanents de faible importance à eaux claires bien oxygénées, dans les zones bien ensoleillées et souvent sur substrat calcaire. Le milieu doit également accueillir une forte densité d'hélophytes (support de ponte, abris, support de chasse, reposoir,...). Elle est très plus sensible à la pollution organique et à l'eutrophisation. Sa population est peu connue, certainement en meilleur fonctionnement que celui estimé.   | Inconnu  | Défavorable inadéquat<br>Tendance stable entre 2007 et 2013           | CPIE Collines normandes<br>GRETIA Basse-Normandie      |
| Damier de la succise<br><i>Euphydryas aurinia</i>               | 1065          | Quelques dizaines d'individus répartis dans peu de stations        | Ce papillon possède un spectre alimentaire étroit puisqu'elle est dépendante presque strictement d'une seule espèce de plante-hôte : la Succise des prés. Ainsi, elle fréquente soit des prairies humides acidiphiles, soit des pelouses sèches. Dans les deux cas, son habitat est souvent très fragmenté.   | Inconnu  | Défavorable inadéquat<br>Tendance stable entre 2007 et 2013           | DREAL BN<br>CPIE Collines normandes (2010)             |
| Ecaïlle chinée<br><i>Euplagia quadripunctaria</i>               | 1078          | Inconnu  | Ce papillon fréquente un grand nombre de milieux (humides à xériques ou anthropisés). Commune sur le site (et en France), les populations de cette espèce sont en bon état de conservation.   | Favorable                                      | Favorable<br>Tendance stable entre 2007 et 2013                       |  |
| Lucane cerf-volant<br><i>Lucanus cervus</i>                     | 1083          | Inconnu  | Espèce de scarabéedont la larve est saproxylophage, elle fréquente tous les milieux présentant des arbres dépérissants (zones forestières, bocage,...). Commune sur le site, les populations de cette espèce sont en bon état de conservation.  | Favorable                                      | Favorable<br>Tendance stable entre 2007 et 2013                       |  |
| Ecrevisse à pattes blanches<br><i>Austropotamobius pallipes</i> | 1092          | Quelques dizaines d'individus répartis dans peu de stations        | Elle occupe les rivières, les ruisseaux, les torrents à couant rapide de préférence, en contexte forestier ou prairial. Tous les substrats sont intéressants. L'alternance de radiers et de moulles profondes, un substrat ouvert et non colmaté et des rives escarpées lui sont très favorables. Ses exigences sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux, l'éclaircissement et la température. Ses populations, anciennement présentes sur la plupart des cours d'eau du site ont largement disparu, remplacées par celles de l'écrevisse du Pacifique dite « signal », <i>Parefstaenus lenisculus</i> , introduite en 1976 en France. Elle se maintient désormais sur quelques têtes de bassins. | Défavorable mauvais                            | Défavorable mauvais<br>Tendance à la détérioration entre 2007 et 2013 | ONEMA (2001-2010)                                      |
| Lamproie de Planer<br><i>Lampetra planeri</i>                   | 1096          | Inconnu  | Ce poisson a besoin d'une eau fraîche et bien oxygénée. Les larves, enfouies pendant plusieurs années dans les sédiments, sont très sensibles à leur altération ou à la dégradation de la qualité de l'eau. Des fonds stables et non colmatés de sables et de graviers sont indispensables au succès de la reproduction. Discrète, cette espèce est difficile à inventorier : la population du site, comme à plus grande échelle, n'est pas connue.   | Inconnu  | Défavorable inadéquat<br>Tendance stable entre 2007 et 2013           | ONEMA  |
| Chabot<br><i>Cottus gobio</i>                                   | 1163          | Estimé omniprésent en dehors de l'Orne                             | Ce poisson affectionne les eaux courantes, fraîches et bien oxygénées à fond pierreux. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (successions de radiers et de moulles) et du renouvellement des fonds en période de forts débits. L'espèce est sensible à l'altération de la qualité de l'eau. La population est en bon état de fonctionnement.   | Favorable                                      | Défavorable inadéquat<br>Tendance stable entre 2007 et 2013           | ONEMA  |
| Triton crêté<br><i>Triturus cristatus</i>                       | 1166          | Quelques dizaines d'individus répartis sur plusieurs stations      | Cet amphibien est inféodé à des eaux stagnantes peu profondes (la mare étant son habitat de prédilection) et à des milieux bocagers. La population n'est pas connue en tant que telle. On peut imaginer que sa population a régressé du fait des drainages et du comblement des mares agricoles.  | Inconnu  | Non connu   | P.-O. Cochard  |
| Loutre d'Europe<br><i>Lutra lutra</i>                           | 1355          | Quelques dizaines d'individus                                      | Ce mammifère habite tous les types de milieux aquatiques qui lui fournissent le gîte, la nourriture et lui permettent de se reproduire. Ainsi, outre des proies en quantité suffisante et une certaine tranquillité pour l'élevage des jeunes, elle doit pouvoir trouver des gîtes (cavités dans les berges, terriers de ragondin, ...) et une végétation dense (cançaises, roselières). Dans la Vallée de l'Orne, la population est dans une dynamique positive puisqu'elle recolonise le cours de ce fleuve d'année en année. La principale cause de mortalité est, suite à l'arrêt du piégeage, la collision routière.   | Favorable                                      | Défavorable inadéquat<br>Tendance à l'amélioration entre 2007 et 2013 | CPIE Collines normandes (2002, 2004, 2006, 2008, 2010) |

Figure n° 9 : Tableau récapitulatif des informations connues selon les espèces d'intérêt européen présente sur le site (Sources : Document d'objectifs – Haute vallée de l'Orne et ses affluents)

## **Les orientations**

L'objectif du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et affluents » réside principalement dans:

- La préservation de l'intégrité physique des milieux aquatiques et associés,
- L'assurance de l'entretien nécessaire des berges en évitant les opérations trop radicales susceptibles d'engendrer un état de stress pour les espèces aquatiques Leur nettoyage raisonné permettra de conserver un ombrage significatif, qui aura un effet bénéfique vis-à-vis de l'échauffement des eaux pendant la période estivale. De même, la présence de racines d'arbres constitue un refuge pour les larves d'écrevisses,
- L'aménagement le long de la rivière des points d'abreuvement pour le bétail et empêcher sa divagation dans le lit mineur par des clôtures, ceci afin d'éviter la dégradation par asphyxie des habitats aquatiques,
- La préconisation du nettoyage et de l'entretien régulier de la rivière afin de préserver la variété des habitats aquatiques (substrats caillouteux ouverts),
- La préservation de la qualité physico-chimique des eaux par la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement (maintien d'un élevage extensif, limitation maximale des épandages, mise en place de dispositifs de rétention et de filtration des polluants, conservation du maillage bocager...) Le recours à des mesures incitatives, tels les contrats agri-environnementaux et les contrats Natura2000, pourrait permettre d'atteindre une partie de l'objectif recherché,
- La mise aux normes progressive des bâtiments d'élevage, l'instauration en cours dans les exploitations de plans d'épandage et l'application du programme d'actions zone vulnérable contribueront au maintien, voire à l'amélioration de la qualité des eaux,
- L'information et la sensibilisation du public.

## **2. Analyse des incidences sur le site Natura 2000**

### **Nature du projet**

La révision de la carte communale d'Écouché prévoit l'extension d'une zone constructible afin de permettre le développement d'une activité économique.

La zone constructible actuelle a une surface d'environ 0.75 ha et correspond à l'emprise de la clinique vétérinaire.

La zone constructible délimitée dans la carte communale ne permet pas le développement et la construction de nouveaux bâtiments nécessaires au développement de la société.

Pour rappel, la clinique prévoit :

- la construction d'un nouveau bloc opératoire couplé à un scanner debout,
- la construction d'une nouvelle unité de soins intensifs et néonatalogie d'une capacité de 18 boxes,
- la construction d'une nouvelle unité de gestion des contagieux de 2 boxes isolés,
- l'aménagement d'une fumière et d'un clos d'équarrissage,
- et enfin la création d'un parking et d'une voie d'accès plus sécurisante.

### **Etendue du projet**

Pour réaliser ce projet, une extension d'environ 1.5 ha est nécessaire.

La clinique se situe en dehors de la zone Natura 2000, et le projet d'extension de la zone se fait à l'opposé du site « Haute Vallée de l'Orne et affluents », distant d'environ 50 mètres à vol d'oiseau (Figure n°10).

Le site Natura 2000 se trouve en contrebas de la zone d'extension (dénivelé d'environ 3 mètres sur 150 mètres).

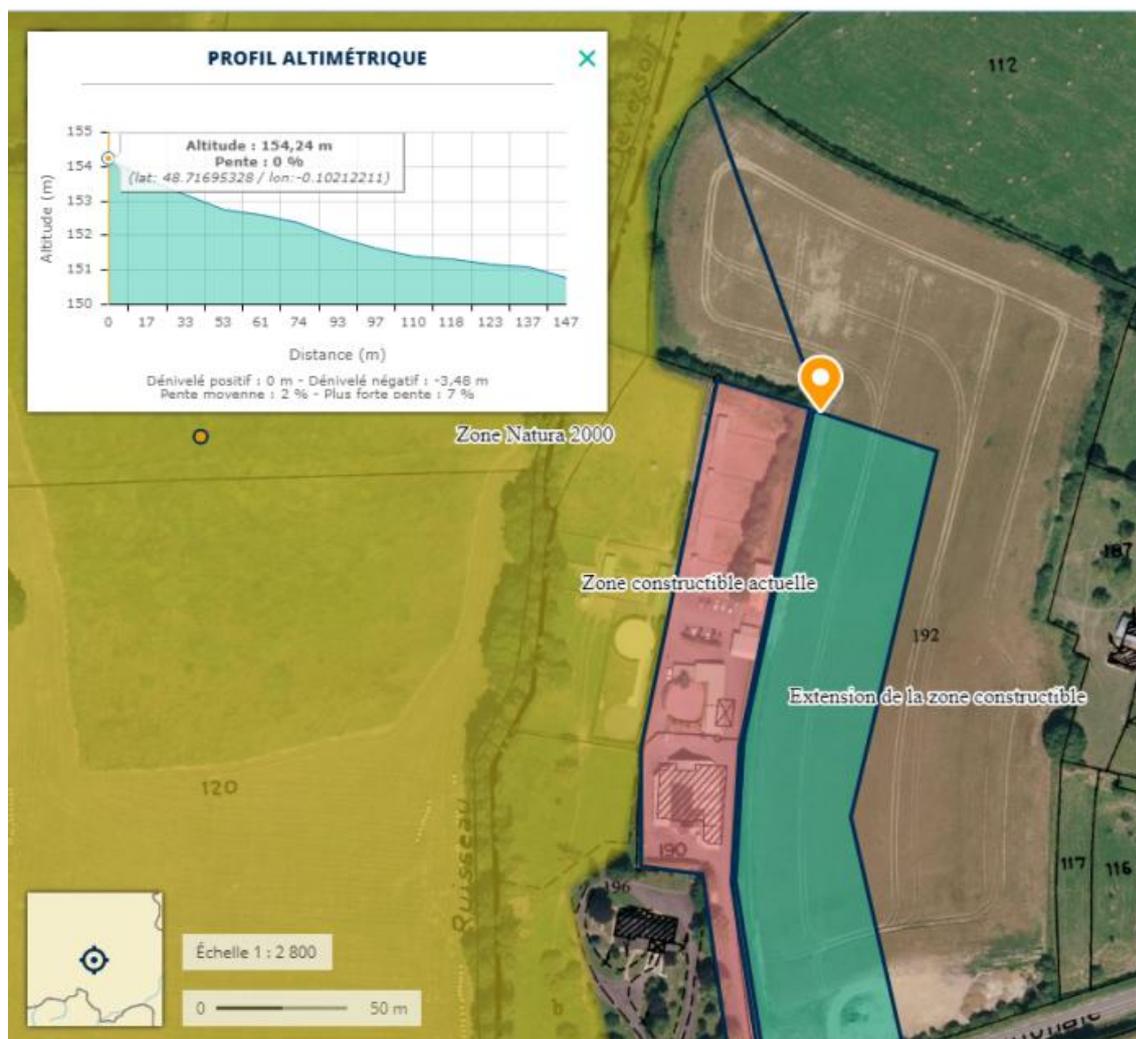


Figure n°10 : Localisation de la zone d'extension par rapport au site Natura 2000

### **Incidence du projet**

L'analyse des incidences doit permettre d'apprécier dans quelle mesure le projet est susceptible de détruire et/ou déranger des habitats et/ou des espèces. Le cas échéant, elle peut préciser également les mesures en faveur de leur préservation.

Le projet ne se situe ni sur un périmètre de ZNIEFF, ni sur une zone humide, ni sur un périmètre Natura 2000. Mais, il demeure à proximité de deux ZNIEFF et du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et affluents ». Cependant, le projet de construction, de 3 bâtiments a un impact très limité sur son environnement. L'emprise de la zone à ouvrir à l'urbanisation couvre un champ cultivé, traduisant un anthropisme et ne présentant pas d'habitat ou d'espèce d'intérêt.

L'assainissement et le rejet des eaux pluviales seront gérés sur l'emprise du projet et ne généreront pas de pollution vers l'Orne.

Ainsi, le projet a un impact faible à nul sur le site Natura 2000 en raison de :

- l'absence d'habitat similaires entre le site Natura 2000 et la zone d'étude,
- l'absence des espèces végétales et animales listées dans le site Natura 2000 ainsi que de leurs habitats d'espèce respectif,
- l'artificialisation de la zone d'implantation du projet. Le projet n'induit pas d'effet sur la conservation des habitats, de la flore et de la faune, listés au site Natura 2000.

**Le projet ne prévoit pas dans ce sens la destruction des différents habitats caractérisant le site Natura 2000. Il n'a donc pas d'incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.**

## 2. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU COMPENSATION

La carte communale peut éviter, réduire ou compenser ses incidences négatives sur l'environnement en proposant des mesures spécifiques :

- Une mesure d'évitement ou de suppression : Il s'agit d'une modification, suppression ou déplacement d'une orientation pour en supprimer totalement les incidences. Il s'agit de l'étude des différentes alternatives au projet initial, en comparant les incidences potentielles, qui conduit à éviter les incidences d'une solution moins favorable en matière d'environnement.
- Une mesure de réduction est l'adaptation de l'orientation pour en réduire ses impacts. Il s'agit en particulier des dispositions relatives à l'aménagement et aux constructions qui peuvent être imposées dans le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation du PLU.
- Une mesure de compensation est une contrepartie à l'orientation pour en compenser les incidences résiduelles qui n'auront pas pu être évitées ou suffisamment réduites. Elle doit rétablir un niveau de qualité équivalent à la situation antérieure.

Le tableau ci-après présente les mesures envisagées par le document de révision pour éviter, réduire ou compenser ses incidences négatives sur l'environnement.

| Ecouché                  |  | Zone d'activité Méheudin (1.2 ha)  |
|--------------------------|--|--|
| Caractéristiques du site | Vocation                                   | Activité   |
|                          | Biodiversité / continuités écologique / ZH | A environ 50 m du Site Natura 2000 – Haute vallée de l'Orne et ses affluents<br>Aucune zone humide recensée  |
|                          | Paysage & Patrimoine                       | Terrain situé à l'entrée Est d'Ecouché.<br>Le paysage est déjà largement bâti, au niveau de la clinique elle-même avec des bâtiments de type industriel et agricole, à l'est et à l'ouest avec des hameaux d'habitation. |

| Ecouché   |                             | Zone d'activité Méheudin (1.2 ha)   |
|---|-----------------------------|---|
|   |                             | La topographie laisse également apparaître la zone d'activité avec des silos en arrière de la clinique.   |
|   | <b>Agriculture / sols</b>   | Plateau agricole soit en prairie temporaire soit cultivé.   |
|   | <b>Réseaux / desserte</b>   | Présence des réseaux en limite (secteur non intégré au zonage d'assainissement collectif)   |
|   | <b>Risques / Nuisances</b>  | Pas de risques recensés<br>Activité compatible avec la proximité du site Natura 2000  |
|   | <b>Incidences positives</b> | Extension de la zone urbaine en continuité de l'existant  |
|   | <b>Incidences négatives</b> | Imperméabilisation des sols<br>Augmentation des prélèvements sur la ressource et gestion des effluents  |
| <b>Mesures d'évitement, de réduction et de compensation</b> | <b>Éviter</b>               | Préservation des abords en lien avec l'allée du château (espace de loisirs).<br>Limitation des risques de dégradation de l'entrée de ville<br>Assurer un front urbain avec les espaces agricoles à proximité. |
|   | <b>Réduire</b>              | Gestion du pluvial<br>Maintien/Création d'une lisière arborée en frange Ouest pour intégration paysagère<br>Prévoir un aménagement des voiries (sécurité) /Aménagement des accès à la zone                    |
|   | <b>Compenser</b>            |   |

### 3. INDICATEURS DE SUIVI

Les évolutions d'occupation du sol et leur destination constituent les seuls indicateurs de suivi en lien avec la présente révision.

## 4. PRESENTATION DES METHODES UTILISEES POUR ETABLIR LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

La méthode utilisée pour établir cette évaluation environnementale a consisté en la définition, pour chacun des thèmes de l'environnement, de critères susceptibles de permettre l'appréciation progressive et objective des incidences de la révision visant à permettre l'extension d'une zone constructible.

La collecte des données a été menée à partir d'un recueil bibliographique composé d'études et de documents divers et d'une consultation via les sites internet des services de l'Administration et de divers organismes (DREAL, Chambre d'Agriculture, ...).

D'un point de vue méthodologique, l'appréciation des impacts a été menée de façon différentielle entre :

- un état actuel de l'Environnement, étudié par domaine ou thème environnemental,
- un état futur, prévisionnel, établi sur les bases du précédent et de la connaissance que l'on peut avoir de l'évolution dans le temps du site considéré.